

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE
L'HÉRAULT
CANTON DE
LODÈVE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 JANVIER 2026

numéro
BC_260107_4

L'an ERREUR, le sept janvier,
Le Bureau communautaire, dûment convoqué le trente et un décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Jean-Luc REQUI.

nombre de membres
en exercice 15
présents 8
exprimés 8
vote
pour 8
contre 0
abstention 0

Présents :

Jean-Paul PAILHOUX, Jean TRINQUIER, Bernard GOUJON, Daniel FABRE, Gaëlle LEVEQUE, Frédéric ROIG, Jean-Luc REQUI, Bernard JAHNICH.

Absents :

Claire VAN DER HORST, Jérôme VALAT, Jean-Marc SAUVIER, Fadilha BENAMMAR KOLY, David BOSC, Valérie ROUVEIROL, Daniel VALETTE.

OBJET :	Avenant n° 1 au lot n° 1 Schéma directeur d'alimentation en eau potable et avenant n° 2 au lot n° 2 Schéma directeur assainissement des eaux usées du marché pour la réalisation des schémas directeurs d'alimentation en eau potable et d'assainissement des eaux usées
----------------	---

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°CC_200728_02 du Conseil communautaire du 28 juillet 2020, relative à l'attribution des délégations au Bureau communautaire,

VU la délibération n°BC_240411_09 du Bureau communautaire du 11 avril 2024 relative à l'attribution des lots n°1 et n°2 du marché pour la réalisation des schémas directeurs d'alimentation en eau potable et d'assainissement des eaux usées,

CONSIDÉRANT la nécessité de prolonger les délais prévus au lot n°1 schéma directeur d'alimentation en eau potable du marché pour la réalisation des schémas directeurs d'alimentation en eau potable et d'assainissement des eaux usées,

CONSIDÉRANT la nécessité de prolonger les délais prévus au lot n°2 schéma directeur assainissement des eaux usées du marché pour la réalisation des schémas directeurs d'alimentation en eau potable et d'assainissement des eaux usées,

Oui l'exposé de Jean-Luc REQUI et après en avoir délibéré, le Bureau communautaire :

- ARTICLE 1 : DE CONCLURE un avenant n°1 au lot n°1 Schéma directeur d'alimentation en eau potable du marché pour la réalisation des schémas directeurs d'alimentation en eau potable et d'assainissement des eaux usées afin de prolonger les délais d'exécution prévus au contrat initial, avec le groupement Entech Ingénieurs conseils (mandataire) / CEREG / OTEIS,

- ARTICLE 2 : DE CONCLURE un avenant n°2 au lot n°2 Schéma directeur assainissement des eaux usées du marché pour la réalisation des schémas directeurs d'alimentation en eau potable et d'assainissement des eaux usées afin de prolonger les délais d'exécution prévus au contrat initial, avec le groupement CEREG Ingénierie (mandataire) / Entech Ingénieurs et conseils / OTEIS,

- **ARTICLE 3 : PRÉCISE** que le délai global d'exécution est porté à 29 mois pour le lot n°1 Schéma directeur d'alimentation en eau potable et pour le lot n°2 Schéma directeur assainissement des eaux usées du marché pour la réalisation des schémas directeurs d'alimentation en eau potable et d'assainissement des eaux usées,

- **ARTICLE 4 : AUTORISE** le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

- **ARTICLE 5 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur, notifié aux tiers concernés et inscrit au registre des actes.

Pour extrait certifié conforme au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-200017341-20260107-lmc123293-DE-1-1
Date de télétransmission : 08/01/26
Date de publication : 13/01/2026
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Le sept janvier deux mille vingt-six
Le Président,
Jean-Luc REQUI



MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS
AVENANT N° 1¹

EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Communauté de Communes Lodévois et Larzac

1 Place Francis Morand
34700 LODEVE
Tél : 04 11 95 01 40

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

Groupement Entech Ingénieurs conseils (Mandataire) / CEREG / OTEIS

BP 118 _ 34140 MEZE
SIRET 422 255 992 00014 - Code APE : 7112 - TVA FR 77422255992
Mail : entech@entech.fr

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

Réalisation des schémas directeur d'alimentation en eau potable et d'assainissement des eaux usées

Lot 1 : Schéma Directeur AEP

- Date de la notification du marché public : 15/05/2024
- Durée d'exécution du marché public : 20 Mois
- Montant initial du marché public :
 - Taux de la TVA : 20.0%
 - Montant HT : 399 565.00 €
 - Montant TTC : 479 478.00 €

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenir :

(Détailler toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenir. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Le présent avenir a pour objet d'acter la prolongation des délais prévus au contrat pour le groupement ENTECH INGENIEURS CONSEILS/CEREG/OTEIS.

En effet, initialement la mission devait se dérouler sous 20 mois répartis comme suit :

Mission	Délais proposés	Date de notification
Total mission	20 mois	Notification : 15/05/2024
Phase 1	10 mois	OS 1 : 18/06/2024
Phase 2	3 mois	
Phase 3	4 mois	
Phase 4	3 mois	
Phase 5	En // phase 1	

Pour répondre au mieux aux attentes et aux disponibilités du Maître d'ouvrage, le démarrage effectif de la mission a bien eu lieu en juin 2024. La fin de récupération des données de télésurveillance commencé le 12/11/2024 a été finalisée au 03/07/2025 et le repérage de réseaux a débuté le seulement le 15/07/2025 ce qui a entraîné une prolongation du délai de la phase 1 de 8 mois, en accord avec le maître d'ouvrage.

Par ailleurs, lors de la dernière réunion d'avancement du 08/09/20205, le Maître d'ouvrage a émis le souhait de :

- Décaler des missions de la phase 2 (sectorisation et recherches de fuites) début 2026 pour tenir compte des disponibilités budgétaires annuelles, sachant que les campagnes de mesure ont été réalisées en août 2025
- Attendre l'arrivée des nouveaux élus pour l'établissement des programmes d'actions suite aux élections municipales en mars 2026,

L'impact sur les délais est ainsi le suivant :

	Délais globaux				
	AE	Début	Fin prévisionnelle	Délai partiel	Prolongation
Phase 1	10 mois	18/06/2024	18/12/2025	18 mois	+8 mois
Phase 2	3 mois	23/07/2025	27/04/2026	9 mois	+6 mois
Phase 3	4 mois	01/04/2026	01/08/2026	4 mois	+0 mois
Phase 4	3 mois	14/08/2026	14/11/2026	3 mois	+0 mois
Phase 5	En // phase 1	01/01/2026	14/11/2026	durant le SDAEP	-
Total	20 mois			34 mois	+ 14 mois

De manière à finaliser l'étude dans les délais impartis par les subventions, il a été prévu de réaliser certaines phases en concomitance de manière à minimiser le délai global.

Si les délais cumulés des phases représentent 34 mois, le délai global de l'étude est finalement porté à 29 mois, soit 9 mois de plus que le délai global initial de 20 mois, proposé par le candidat dans l'acte d'engagement.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)



Non



Oui

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
PIAUGEARD Yannick, Directeur	A Mèze, le 19/12/2025	YANNCK PIAUGEARD
		Signature numérique de YANNCK PIAUGEARD Date : 2025.12.19 08:46:09 +01'00'

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie du présent avenant* »

A , le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)



MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS
AVENANT N 2¹

EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Communauté de communes Lodévois et Larzac,
Service intercommunal des eaux du Lodévois et Larzac
1 Place Francis Morand 34700 Lodève Tél : 04 11 95 04 11

B - Identification du titulaire du marché public

Groupement CEREG Ingénierie SAS (Mandataire) / Entech Ingénieurs et conseils / OTEIS

399 rue Georges Séguy – 34080 MONTPELLIER
SIRET 492 706 338 00034 - RC Montpellier 492706338 - Code APE7112B - TVA FR 46 492 706 338
Tel : 04 67 41 69 80 - mail : montpellier@cereg.com

C - Objet du marché public

- Objet du marché public:

Réalisation des schémas directeur d'alimentation en eau potable et d'assainissement des eaux usées

Lot 2 : Schéma Directeur d'Assainissement Eaux Usées

- Date de la notification du marché public : 14/05/2024
- Durée d'exécution du marché public : 21 mois.
- Montant initial du marché public :
 - Taux de la TVA : 20%
 - Montant HT : 598 876.00
 - Montant TTC : **718 651.20**

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant

- Modifications introduites par le présent avenir :

Le présent avenir a pour objet d'acter la prolongation des délais prévus au contrat pour le groupement CEREG / OTEIS / ENTECH, comme suit :

En effet, initialement la mission devait se dérouler sous 21 mois répartis comme suit :

Mission	Délai	Date de notification
Total mission	21 mois	Notification : 14/05/2024
Phase 1	8 mois	OS 1 : 25/06/2024
Phase 2	5 mois	
Phase 3	4 mois	
Phase 4	4 mois	

Pour répondre au mieux aux attentes et aux disponibilités du Maître d'ouvrage, le démarrage effectif de la mission a bien eu lieu en juin 2024, avec le démarrage du repérage de réseaux : la phase 1 a nécessité 8 mois comme prévu. Par contre, la phase 2 comprenant la campagne de mesures des débits et la réalisation de bilans 24 heures a dû se dérouler dans des périodes différentes, propices aux investigations : mesures de débits en « nappe haute » au printemps 2025 et bilans 24 heures en pointe estivale courant Juillet/Août 2025.

Par ailleurs, lors de la dernière réunion d'avancement du 08/09/20205, le Maître d'ouvrage a émis le souhait de :

- Décaler des missions de la fin de phase 2 (investigations complémentaires pour bilans 24 heures complémentaires sur activités non domestiques et finalisation des inspections caméra) début 2026 pour tenir compte des disponibilités budgétaires annuelles ;
- Attendre l'arrivée des nouveaux élus pour l'établissement des programmes d'actions suite aux élections municipales en mars 2026,

L'impact sur les délais est ainsi le suivant :

	Délai Global				
	AE	Début	Fin Prévisionnelle	Délai partiel	Prolongation
Phase 1	8 mois	25/06/2024	18/02/2025	8 mois	+ 0 mois
Phase 2	5 mois	01/02/2025	01/01/2026	11 mois	+ 6 mois
Phase 3	4 mois	01/10/2024	15/02/2025	4 mois	+ 0 mois
Phase 4	4 mois	01/06/2026	14/11/2026	6 mois	+ 2 mois
Total	21 mois			29 mois	+ 8 mois

Le délai global de l'étude est finalement porté à 29 mois, soit 8 mois de plus que le délai global initial de 21 mois, proposé par le candidat, dans l'acte d'engagement.

- Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

Le montant global du Marché sera inchangé : pas d'incidence.

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
ROCHE Maxime Directeur Cereg Ingénierie Mandataire du groupement	Montpellier Le 28/10/2025	 SAS Cereg Ingénierie 399 rue Georges Seguy – 34080 Montpellier Tel : 04 67 41 69 80 • montpellier@cereg.com SIRET : 492 706 338 00034 RCS Montpellier 492 706 338 

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie du présent avenant* »

A , le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)